
**Dessins de bâtiment — Systèmes de
désignation —**

**Partie 1:
Bâtiments et parties de bâtiments**

*Construction drawings — Designation systems —
Part 1: Buildings and parts of buildings*
(standards.iteh.ai)

[ISO 4157-1:1998](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/21976335-f696-4411-a1e4-50e228363b59/iso-4157-1-1998)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/21976335-f696-4411-a1e4-50e228363b59/iso-4157-1-1998>



Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 4157-1 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 10, *Dessins techniques, définition de produits et documentation y relative*, sous-comité SC 8, *Documentation de construction*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 4157-1:1980), dont elle constitue une révision technique.

L'ISO 4157 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Dessins de bâtiment — Systèmes de désignation*:

— *Partie 1: Bâtiments et parties de bâtiments*

— *Partie 2: Noms et numéros de pièces*

— *Partie 3: Identificateurs de pièces*

iteh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 4157-1:1998](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/21976335-f696-4411-a1e4-50e228363b59/iso-4157-1-1998)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/21976335-f696-4411-a1e4-50e228363b59/iso-4157-1-1998>

© ISO 1998

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse
Internet iso@iso.ch

Imprimé en Suisse

Dessins de bâtiment — Systèmes de désignation —

Partie 1: Bâtiments et parties de bâtiments

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 4157 spécifie les exigences concernant les systèmes de désignation et un code de désignation pour les bâtiments, y compris les espaces, les éléments de bâtiment et les éléments constitutifs.

2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente partie de l'ISO 4157. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente partie de l'ISO 4157 sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 4157-2:1998, *Dessins de bâtiment — Systèmes de désignation — Partie 2: Noms et numéros de pièces.*

[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/21976335-f696-4411-a1e4-](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/21976335-f696-4411-a1e4-21976335-f696-4411-a1e4-21976335-f696-4411-a1e4)

ISO 4157-3:1998, *Dessins de bâtiment — Systèmes de désignation — Partie 3: Identificateurs de pièces.*

3 Définitions

Pour les besoins de la présente partie de l'ISO 4157, les définitions suivantes s'appliquent.

3.1

pièce

zone ou volume, espace ou vide borné en réalité ou en théorie, même si en général ces endroits ne sont pas considérés comme des pièces

EXEMPLES

- Balcon d'un cinéma
- Cage d'escalier (considérée comme une pièce séparée à chaque niveau)
- Auditorium avec des portes repliables
- Terrasse partiellement recouverte
- Atrium (même sans toit)
- Gaines de ventilation (considérées comme des pièces séparées à chaque niveau)
- Cages d'ascenseurs (considérées comme des pièces séparées à chaque niveau)

— Vide dans le plafond

NOTE Dans la numérotation, une pièce peut, ou non, être entièrement ceinte de murs, d'un plafond et d'un plancher. Cependant, pour attribuer un numéro à une pièce, il convient que celle-ci soit limitée physiquement par un ou plusieurs de ces éléments.

3.2 nom de pièce

nom commun ou donné qui désigne l'utilisation ou la fonction prévue pour la pièce

NOTES

- 1 Dans un même bâtiment, des pièces peuvent avoir des noms identiques, par exemple SALLE DE CLASSE. Il n'est pas nécessaire de les différencier, par exemple SALLE DE CLASSE A, SALLE DE CLASSE B, etc.
- 2 Il convient que des indications complémentaires, comme B et 3 dans SALLE DE CLASSE B, CHAMBRE 3, ne soient attribuées aux noms de pièces que si ces dernières sont nommées ainsi, pour l'utilisation pratique du bâtiment. Dans ces cas, il convient de préférer des noms comme «CHOPIN» et «TAYLOR» pour leur valeur mnémonique, par exemple AUDITORIUM CHOPIN, SUITE TAYLOR, etc.

3.3 numéro de pièce

numéro attribué à une pièce

NOTES

- 1 Voir 3.1.
- 2 Le numéro de pièce, au sens traditionnel du terme, est réservé à l'utilisation pratique d'un bâtiment, c'est-à-dire à l'interface entre le bâtiment et les personnes. Les numéros de pièces peuvent faire l'objet d'une réaffectation en cas de changements importants, comme une rénovation, des agrandissements ou un changement de propriétaire. Il convient que la date du changement et ses implications soient notifiées par écrit.

3.4 identificateur de pièce

Identification unique d'une pièce consistant en un numéro précédé du préfix I #

ISO 4157-1:1998
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sis/21976335-896-4411-a1e4-50e228363b59/iso-4157-1-1998>

NOTE Voir l'ISO 4157-3.

4 Désignations de type

Les différents objets doivent être classés en fonction de leur type, par exemple le genre ou la forme de l'objet (voir figure 1).

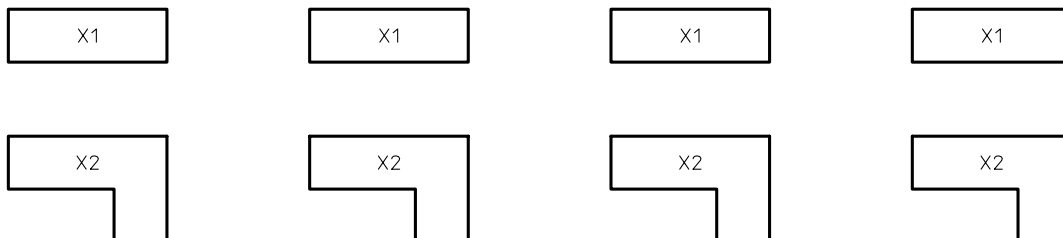


Figure 1 — Exemple de désignations de type

5 Désignations individuelles

Chaque objet doit être identifié séparément. La désignation individuelle indique souvent une position (voir figure 2).

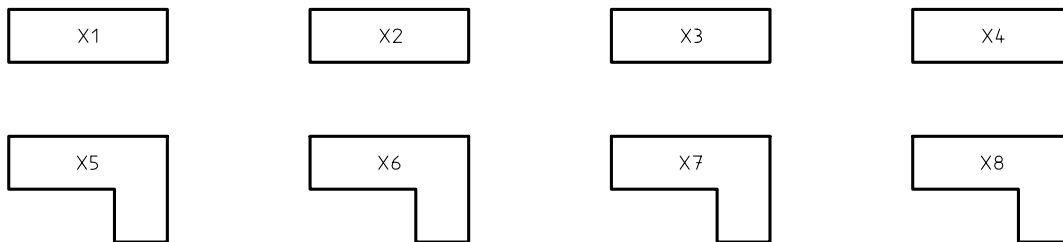


Figure 2 — Exemple de désignations individuelles

6 Code de désignation

La désignation complète doit comporter une désignation principale et une désignation complémentaire.

6.1 Désignation principale

La désignation principale doit indiquer la catégorie des objets à différents niveaux dans la documentation. Il est recommandé qu'elle contienne les éléments suivants:

- a) un texte en clair, par exemple MAISON, PIÈCE, FENÊTRE, PORTE, CLÔTURE, SOUPAPE D'ARRÊT;
- b) une abréviation, par exemple M, Pi, F, Po, C, Sda respectivement;
- c) une désignation systématique en lettres ou en chiffres, par exemple:
 - portes: 1; fenêtres: 2; parties: 3; etc.,
 - équipements de jeu: A; meubles d'extérieur: B; autres équipements: C; etc.;
- d) une désignation conforme à un système général de classification et de codification.

La désignation principale peut être omise si le reste de la documentation est suffisamment explicite.

6.2 Désignations complémentaires

Les désignations complémentaires doivent apporter une spécification supplémentaire dans la catégorie considérée. Il est recommandé qu'elles contiennent les informations suivantes:

- a) des lettres et des chiffres, pour la désignation des types;

EXEMPLE

F12b: F représente la désignation principale de «fenêtre», 12 la désignation complémentaire du type, du matériau, des dimensions, etc. La lettre b représente la désignation complémentaire des variantes, par exemple d'une encoche pour appui de fenêtre.

- b) des lettres ou des chiffres dans l'ordre;

EXEMPLE

P1, P2, P3, etc.: P représente la désignation principale du pilier, et 1, 2, 3, etc. désignent individuellement chaque pilier. Des coordonnées peuvent aussi constituer les désignations individuelles.

7 Application des désignations

7.1 Bâtiments

Les bâtiments faisant partie du même projet doivent être indiqués par une désignation principale et une désignation individuelle, par exemple MAISON 1, MAISON 2, etc. (voir figure 3).



NOTE La désignation principale MAISON peut être omise.

Figure 3 — Exemple de désignation des bâtiments

La désignation d'une partie de bâtiment doit comporter une désignation principale, complétée systématiquement d'une désignation en chiffres ou en lettres, par exemple MAISON 2 PARTIE 1, MAISON 2 PARTIE 2, MAISON 2 PARTIE 3, etc. (voir figure 4).



Figure 4 — Exemple de désignation des parties de bâtiments

7.2 Étages

On entend par étage, l'espace situé entre deux niveaux consécutifs ou séparant un niveau d'un plafond, borné par des limites physiques (planchers, plafonds et murs) les murs extérieurs et autres éléments pertinents du bâtiment étant inclus. (voir figure 6). <https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/21976335-f696-4411-a1e4-50e228363b59/iso-4157-1-1998>

Chaque étage doit être numéroté consécutivement de bas en haut, en commençant par 1 au niveau le plus bas pour tout usage (voir figure 5).

Le numéro zéro doit désigner l'espace directement situé sous le niveau le plus bas utilisable pour tout usage.

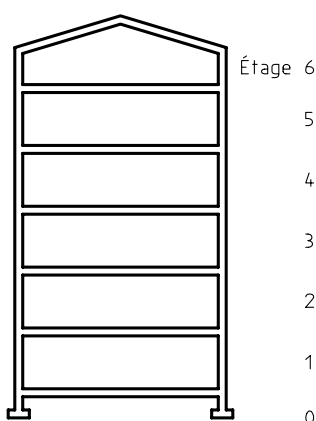


Figure 5 — Numérotation des étages

La numérotation ne s'applique pas uniquement à l'espace utilisable d'un étage donné, mais également aux limites physiques qui bornent cet espace, par exemple le plancher porteur et les plafonds situés au-dessus de l'étage, les murs et les plafonds à cet étage, etc.

La surface supérieure d'une partie porteuse de bâtiment indique la transition d'un étage à l'autre (voir figure 6).

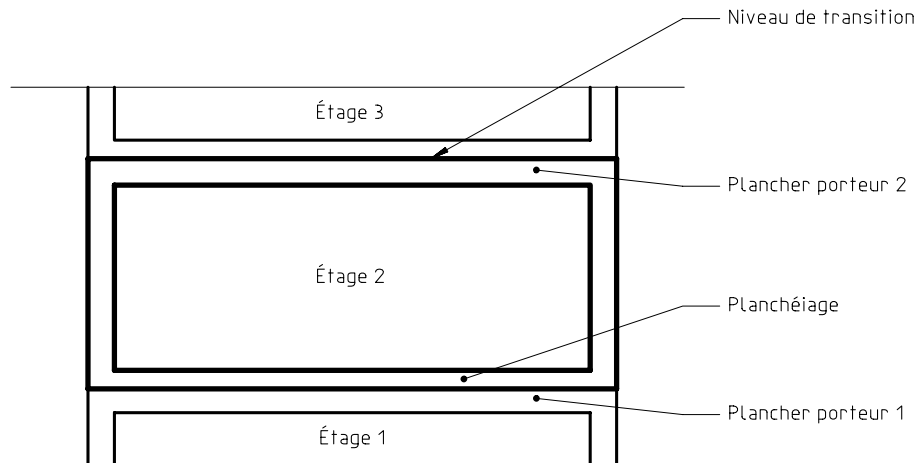


Figure 6 — Transition entre étages

S'il existe des différences de niveau à l'intérieur d'un bâtiment, par exemple une mezzanine, un étage mis hors niveau, un palier, une rampe, etc., toute indication nécessaire doit être donnée afin d'éviter des erreurs. Ces indications doivent se présenter sous la forme de niveaux ou d'abréviations listées, et être placées près de la numérotation de l'étage en question.

Les cages d'escalier doivent être numérotées de la même façon que l'étage où elles sont situées, qu'elles disposent ou non de demi-paliers.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Lorsque la documentation est divisée en plusieurs dessins, la désignation d'une partie d'étage doit comporter la désignation de l'étage, complétée systématiquement d'une lettre ou d'un chiffre, par exemple ÉTAGE 3 PARTIE 1, ÉTAGE 3 PARTIE 2, ÉTAGE 3 PARTIE 3, etc. (voir figure 7).



Figure 7 — Désignation des parties d'étage

7.4 Niveaux

7.4.1 Généralités

Pour les besoins de la présente partie de l'ISO 4157, le terme «niveau» est conforme au concept de «niveau» en langue anglaise, dont la logique veut que les niveaux soient numérotés à partir du sol, c'est-à-dire premier niveau, deuxième niveau, etc.

Les niveaux doivent être numérotés dans l'ordre, selon la pratique nationale acceptée dans le pays où se situe le bâtiment. Dans les pays où la numérotation décrite dans l'ISO 4157-1:1980 est largement utilisée, cette numérotation est acceptée comme pratique nationale.

7.4.2 Numéros de pièces

Les pratiques nationales de numérotation au moyen de lettres du rez-de-chaussée, des mezzanines et des sous-sols doivent former la base de numérotation des pièces conformément à l'ISO 4157-2.

7.4.3 Identificateurs de pièces

La numérotation des étages au moyen de chiffres uniquement, telle que décrite en 7.2, doit former la base de l'identification des pièces conformément à l'ISO 4157-3.

7.5 Éléments de la structure porteuse

Il convient que les colonnes, planchers, murs, poutres, etc. soient normalement désignés par quatre caractères alphanumériques, pourvu que le nombre d'étages ou d'éléments n'excède pas cette limite.

Le ou les premiers chiffres de la désignation complémentaire correspondent au numéro de l'étage (voir 7.2 et l'ISO 4157-2), et les deux derniers sont des numéros d'ordre (voir figure 8).

EXEMPLES

Colonnes	=	C 201, C 202
Planchers	=	PI 201, PI 202
Murs	=	M 201, M 202
Poutres	=	P 201, P 202

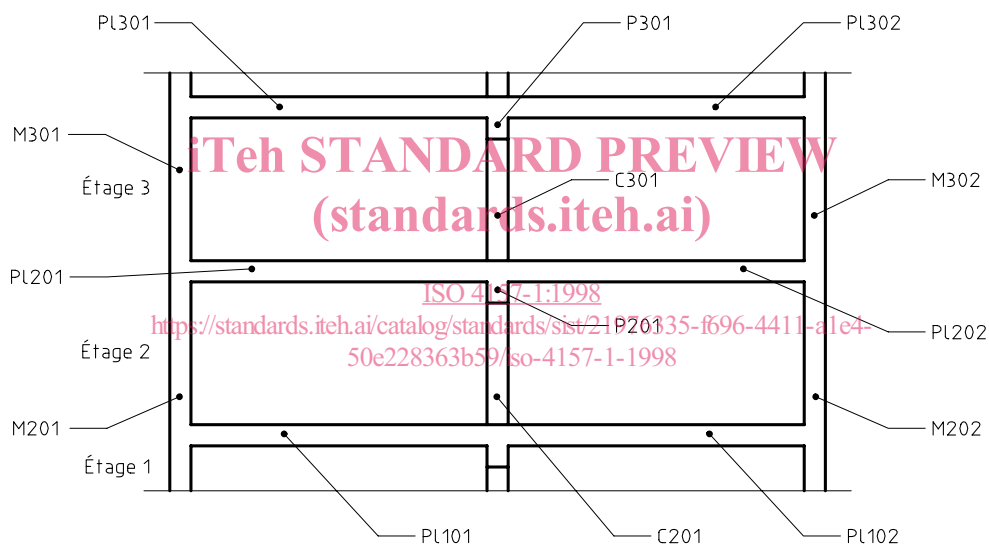


Figure 8 — Exemple de désignation de colonnes, planchers, murs et poutres au deuxième étage

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 4157-1:1998

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/21976335-f696-4411-a1e4-50e228363b59/iso-4157-1-1998>